

## **GECI INTERNATIONAL**

Rapport des Commissaires aux Comptes sur  
l'attribution gratuite d'actions existantes ou à  
émettre au profit des membres du personnel  
salarié et/ou des mandataires sociaux

Assemblée générale mixte du 30 septembre 2011  
(9<sup>ème</sup> résolution)

## **FIDUCIAIRE LEYDET**

SIEGE SOCIAL : 47, RUE DE LIEGE - 75008 PARIS

TEL: +33 (0) 1 58 22 13 40 - FAX : +33 (0) 1 58 22 13 49

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

CAPITAL DE 285 000 EUROS - RCS PARIS B 382 956 514

## **MAZARS**

SIEGE SOCIAL : 61 RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE

TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE B 784 824 153

# **GECI INTERNATIONAL**

Siège Social : 21 boulevard de la Madeleine – 75001 PARIS  
Société Anonyme au capital de 8.211.593,75 €  
N° Siren : 326 300 969

**Rapport des Commissaires aux Comptes sur  
l'attribution gratuite d'actions existantes ou à  
émettre au profit des membres du personnel  
salarié et/ou des mandataires sociaux**

Assemblée générale mixte du 30 septembre 2011  
(9<sup>ème</sup> résolution)

**GECI  
INTERNATIONAL**

*Rapport sur l'attribution  
gratuite d'actions*

*Assemblée Générale du  
30 septembre 2011*

## **Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux**

Aux les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L.225-197-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des salariés ou certaines catégories d'entre eux et/ou des mandataires sociaux de la société GECI international et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre, pour une durée de 38 mois. Il lui appartient d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier notamment que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'attribution gratuite d'actions.

*Fait à Courbevoie et à Paris, le 9 septembre 2011*

Les Commissaires aux Comptes

---

**FIDUCIAIRE LEYDET**

Didier Amphoux

**MAZARS**

Jacques Kamienny